

# Qu'est ce que l'on garde? Qu'est ce que l'on détruit? Qu'est ce que l'on transforme!

## **Intervention sur un bâtiment industriel du XVIII° / XIX° à Chatte**

*"[les physiciens] parlent surtout - et en fait seulement - de généalogies, de métamorphoses, de structurations de constituants élémentaires en systèmes plus complexes."  
"[la science] a besoin, pour se construire, d'un "déjà-là", d'un point de départ explicite, constitué de principes, de lois ou d'objets"*

Etienne Klein, "Mystères de l'Univers", le Monde, édition du 21 novembre 2008.

### **Enseignants :**

Etienne Léna, architecte, (responsable pédagogique); Jean-François Cabestan, architecte du patrimoine, historien, enseignant à l'université Paris – Sorbonne I ; Dominique Chancel, architecte – historien, Service du Patrimoine Culturel au CG de l'Isère; Laurent Le Corroller, architecte du patrimoine, enseignant à l'ENSAV; Hubert Lempereur, architecte; enseignant à l'ESA ; Rosa de Marco, architecte, enseignante à l'ENSAG ...

### **Objectifs :**

1. Du projet comme pierre de touche : apprendre à voir par le projet
2. Du bâtiment comme d'un site : apprendre à voir par le relevé
3. De la construction comme outil d'intervention

### **Site :**

L'usine de moulinage de la soie Crozel à Chatte forme un complexe industriel rural d'une dizaine de corps de bâtiments, dont les premiers laissent des traces dans le cadastre de 1601 copié en 1754 et dont les derniers sont construits à la fin du XIX° siècle.

Cet ensemble, inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques en 2004, nous est parvenu dans un état de préservation relativement exceptionnel, l'ensemble des installations techniques étant encore en place.

Le devenir de ce lieu passe aujourd'hui par un travail conséquent de restauration / rénovation / réhabilitation, devant s'appuyer sur un projet de *réanimation* du site. Lieu d'exposition, de manifestations, lieu d'habitation, lieu de travail, lieu d'échange, il est, de par la dimension généreuse de ses bâtiments, ouvert à toute forme de réappropriation.

### **Sujet :**

Les propriétaires du site ont déjà entamé un long travail de nettoyage, inventaire et documentation de leurs bâtiments. Ils projettent également de réaffecter certains locaux pour créer des logements de type chambres d'hôtes, un parcours de visite, une salle de réceptions (séminaires, restaurant, café, théâtre...). Sur la base de leur programme, il faudra définir « ce que le site et les édifices veulent ».

### **Démarche pédagogique :**

L'architecte est toujours en prise avec le réel, duquel parfois il peut vouloir s'affranchir, rarement avec bonheur : que le contexte du projet soit un site ou un bâtiment, il faut faire avec ou "contre, tout contre"<sup>1</sup>.

L'objectif du studio est de confronter le projet architectural à ce réel, notamment à travers l'appropriation de ses dimensions géographiques, géométriques, constructive et d'usage. Le projet est alors l'occasion de questionner ces valeurs – il sert de pierre de touche<sup>2</sup>, et le dessin

<sup>1</sup> Merci à Hubert Lempereur de me prêter ce mot de Sacha Guitry (EAV n° 15 – jan. 2010)

<sup>2</sup> « Ce qui sert à faire connaître la qualité, la valeur de quelqu'un ou de quelque chose » Trésor de la Langue Française

le moyen de la saisie directe de leurs propriétés, notamment par le relevé et par le dessin d'analyse.

Sur la base de documents existants, lacunaires, incomplets, peut être inexacts, et à partir du programme proposé par le propriétaire des lieux, la première étape consistera à interroger le bâtiment, le site en y implantant le programme.

Une fois ce premier scénario établi, le projet sera confronté avec l'existant, sur place. Le bâtiment est alors investi d'un regard prospectif et non plus passif, béat ou prisonnier de la charge patrimoniale, esthétique, mémorielle, de l'existant.

A partir de là, le projet sert à questionner et à nouer l'aval - le devenir - avec l'amont - l'histoire de l'édifice, en s'appuyant sur :

- le relevé architectural pour affiner le regard, ausculter les édifices, jauger les dimensions
- l'enquête historique pour comprendre la constitution de l'objet (typologie, construction, paysage...)

### **Calendrier prévisionnel :**

**Jeudi 20 janvier - vendredi 21 janvier :**

- lancement du studio

**Jeudi 28 janvier**

- cours d'analyse architecturale
- studio au travail : travail collectif et individuel en salle de studio sur les bâtiments

**vendredi 29 janvier :**

- affichage : un premier scénario d'appropriation des bâtiments sur la base d'une lecture analytique des plans / coupes / photos mis à disposition

**Jeudi 4 février - Vendredi 5 février:**

- cours "de l'utilité du relevé dans le projet"
- rendu 1 : scénario de réappropriation du site.

**Jeudi 11 - Vendredi 12 février :**

- cours "le relevé architectural", sur le site du projet / relevé des édifices / Intervention Laurent Le Corroller, architecte du patrimoine

**Jeudi 25 - vendredi 26 février :**

- relevé sur site

**Jeudi 4 mars :**

- cours informatique à l'ENSAG / mise au propre

**vendredi 5 mars :**

- relevé sur site / visite de Beauvoir en Royans

**Jeudi 11 ou 18 mars - vendredi 12 ou 19 mars:**

- intervention D. Chancel (*sujet et date à confirmer*)
- rendu 2 : présentation des relevés provisoires et correction / maquette du site

**Du Jeudi 18/25 mars au 8:**

- studio au travail
- lecture analytiques / enquêtes : les moulinages / l'architecture domestique et agricole de la région (typologie / construction)
- cours d'informatique les jeudis

**Jeudi 8 avril ou jeudi 6 mai- vendredi 9 avril ou vendredi 7 mai**

- rendu 3 : présentation du projet - pistes architecturales et constructives - présentation des travaux d'enquête

**Jeudi 29 avril :**

- cours HL : portrait de l'architecte en archéologue

**Vendredi 30 avril :**

- visite d'Essert Blay / Intervention JF. Cabestan

**Jeudi 17 juin - vendredi 18 juin :**

- pré-rendu du projet

**Jeudi 27 mai :**

- affichage final

**Vendredi 28 mai :**

- journée inter-studio

**Date à déterminer : affichage des projets à la Galicière**

# EXTRAIT DE LA BASE MÉRIMÉE :

## Monuments historiques

**titre** : Usine de moulinage de la soie de la Galicière

**localisation** : [Rhône-Alpes](#) ; [Isère](#) ; [Chatte](#)

**lieu-dit** : la Galicière

**dénomination** : [moulinerie](#)

**éléments protégés MH** : filature ; forge ; magnanerie ; installation hydraulique ; machinerie

**époque de construction** : 19e siècle

**historique** : Ancienne usine constituée de deux fabriques distinctes, regroupées au milieu du 19e siècle. Cette usine de moulinage de la soie a conservé la plupart de ses dispositions anciennes pour l'organisation générale des espaces et les installations techniques (installations hydrauliques, machines de dévidage et de moulinage, magnanerie). Cet ensemble témoigne d'une activité industrielle ayant marqué le Dauphiné entre le 18e et le début du 20e siècle.

propriété d'une société privée

**date protection MH** : 2004/02/03 : inscrit MH

**précisions** : L' usine en totalité (cad. B 600, 616 à 618, 1902, 2406, 2431, 2432, 2435) :  
inscription par arrêté du 3 février 2004

**type d'étude** : recensement immeubles MH

**Référence** : PA38000019

© Monuments historiques, 2004

**date versement** : 2005/08/26

# RESTRUCTURATION DE LA FABRIQUE BASSE

pré-programme établi sur la base des demandes du maître d'ouvrage

- **hôtellerie**
  - 8 suite d'hôtes réparties dans 4 bâtiments de 35 m<sup>2</sup> à 80 m<sup>2</sup> environ
  - Comprenant à minima :
    - une chambre spacieuse
    - Un salon
    - Une grande salle d'eau
- - En sus pour 3 chambres
    - Une kitchenette et un coin repas
    - Une seconde chambre à 2 lits séparés
- **Des lieux "servant" :**
  - Un jardin réservé
  - Une terrasse (terrasse pour petit déjeuner l'été, apéro le soir)
  - Un espace lié à l'eau :
    - Pièce technique (traitement de l'eau / chauffage)
    - Sauna (2,5 x 2) et vestiaires
    - Bassin d'eau couloir de nage
- **Un lieu polyvalent :**
  - Grande salle pouvant servir de restaurant, de cabaret, de salle de spectacle d'une surface d'environ 150m<sup>2</sup>, comprenant des vestiaires et un bar / cuisine simple (voir extrait règlement sécurité ci-après)
- **Un circuit de visite :**

Il s'agit de rendre accessibles - dans tous les sens du terme - les salles qui hébergent les machines liées à la transformation du fil de soie. Il faut donc penser un parcours, des lieux, des temps d'attentes, des temps d'explications qui permettent de donner à voir.

La problématique est particulière : les lieux hébergeant les machines ne peuvent pas recevoir du public pour des raisons de sécurité. Toutefois des ruses sont possibles : limiter les points d'accès publics à l'intérieur des bâtiments, donner à voir depuis des lieux extérieurs aux bâtiments...

Extrait du règlement de sécurité : Livre II - Titre II - Art L3

L'effectif maximal du public admis est déterminé comme suit :

a) Salles visées à l'article [L 1 \(§ 1, a, b, c\)](#) :

- nombre de personnes assises sur des sièges ou des places de banc numérotées ;
- nombre de personnes assises sur des bancs où les places ne sont pas numérotées, à raison d'une personne par 0,50 m<sup>2</sup> ;
- nombre de personnes assistant à une manifestation sans disposer de sièges ou de bancs, à raison de 3 personnes/m<sup>2</sup> ;
- nombre de personnes stationnant normalement dans les promenoirs et dans les files d'attente, à raison de 5 personnes par mètre linéaire.

b) Cabarets :

- quatre personnes/3 m<sup>2</sup> de la surface de la salle, déduction faite des estrades des musiciens et des aménagements fixes autres que les tables et les sièges.

-

c) Salles polyvalentes visées à l'article [L 1 \(§ 1.e.f\)](#) :

- une personne/m<sup>2</sup> de la surface totale de la salle.

d) Salles de réunions sans spectacle :

– une personne/m<sup>2</sup> de la surface totale de la salle ;

–

e) Salles multimédia :

– « selon la déclaration du maître d'ouvrage avec un minimum d'une personne/2 m<sup>2</sup> de la surface totale de la salle. »

source <<http://www.sitesecurite.com/ERPL/L01a05.htm>>

## CONTRAINTES (extrait du programme du maître d'ouvrage)

### **Bâtiment 1 | Fabrique basse :**

- S'assurer de la stabilité des planchers compte tenu du changement d'affectation.
- Type de chauffage et d'isolation à définir.
- Prévoir un dispositif ingénieux et autonome pour la livraison des bagages (Ne pas avoir à emprunter les escaliers)
- Le raccordement des fluides aux réseaux doit être le moins perturbateur possible pour les ateliers.
- Création d'une véritable entrée pour les 4 suites. Repenser l'accès au palier du premier étage.

### **Bâtiment 2 | Roue à aube :**

- Mise aux normes de la terrasse pour réception du public.

### **Bâtiment 4 | Les latrines et la cour intérieur :**

- Le nouveau bâtiment doit être accessible PMR.
- Le jardin doit être conçu de manière à préserver l'intimité des clients de la suite.
- L'accès par la petite porte jouxtant la magnanerie, ainsi que le couloir des latrines conduisant à la cour et au bâtiment des communs doit impérativement être conservé.
- L'accès par le portail n'est pas indispensable, la priorité va à la surface de la suite.
- Type de chauffage à définir.
- Matériaux soutenable souhaités.